



Signaler une situation de violence sexuelle

En situation d'urgence

Signalement d'une infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police

17 - Police secours

112 - Numéro d'urgence valable dans l'Union européenne

114 - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes ou ne pouvant s'exprimer (accessible par visiophonie, tchat, SMS ou fax)

Pour une urgence médicale et un danger vital

15 - Samu

18 - Sapeurs-pompiers

Pour signaler aux autorités publiques une infraction sexuelle

Police et gendarmerie : dans n'importe quel commissariat et gendarmerie (17-112 - 114)

Signalement en ligne de violences sexuelles et sexistes sur la plateforme gouvernementale (tchat 24h/24 avec des policiers ou gendarmes) : <https://www.service-public.fr/cmi>

Auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance : signalement obligatoire pour les mineurs et les personnes en situation de vulnérabilité

Pour une écoute, une aide, une orientation et des informations

Personnes mineures

119 - Allô Enfance en Danger : numéro dédié aux enfants et adolescents en danger ou risquant de l'être, ainsi qu'aux adultes voulant les protéger
Gratuit, anonyme, disponible 24h/24, 7j/7

Personnes en situation de handicap

39 77 - Numéro national d'écoute dédié aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap victimes de maltraitance

Du lundi au vendredi, de 9h à 19h

Le 3977 peut aussi être contacté par écrit, par un formulaire en ligne sur le site <https://www.3977.fr> ou par e-mail à l'adresse : 3977@3977contrelamaltraitance.org

Écoute Violences Femmes Handicapées (FDFA) : <https://fdfa.fr/ecoute-violences-femmes-handicapees/>

Violences faites aux femmes

39 19 - Violences Femmes Info

Numéro national d'écoute, d'information et d'orientation destiné aux femmes victimes, à leur entourage et aux professionnels

Tchat permettant un échange individuel avec un policier ou un gendarme formé

Gratuit, anonyme, disponible 24h/24, 7j/7

0 800 05 95 95 - Viols Femmes Information, numéro du Collectif Féministe contre le Viol

01 45 84 24 24 - AVFT, Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail

EnAvantToutes - Tchat dédié aux violences au sein du couple destiné aux jeunes
<https://commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/>

Violences sexistes et sexuelles

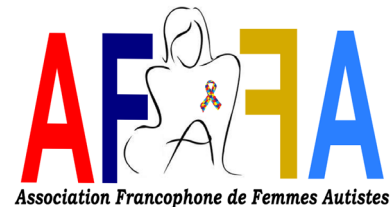
Portail Internet contre les violences sexistes et sexuelles : des informations pour les victimes, les témoins et les professionnels - <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Toutes violences

116 006 - Numéro d'aide aux victimes

Cyberharcèlement

0 800 200 000 - Net-écoute, numéro dédié aux cas de cyberharcèlement



Savoir identifier les symptômes de violences sexuelles

Psychologiques

Les signes de détresse psychologique peuvent prendre de multiples formes, par exemple des troubles du sommeil, mais aussi des cris, des pleurs, des crises d'angoisse ou de panique ou, au contraire, un état de repli, de mutisme, un état dépressif, voire même des idées suicidaires ou des tentatives de suicide.

Physiques

Des signes physiques, comme des traces de coups et de blessures inexplicables, une cassure dans la courbe de croissance pour les plus jeunes, ou encore des grossesses précoces, voire une demande d'IVG. Mais aussi des troubles digestifs et des plaintes somatiques variées, notamment des douleurs urinaires ou gynécologiques.

Comportementaux

Des troubles du comportement récents ou qui s'aggravent peuvent alerter.

- Par exemple de l'agitation, de l'agressivité, des violences physiques ou verbales envers soi ou les autres...
- Ou encore des conduites à risque, des conduites addictives, des fugues et, surtout, des comportements sexualisés inappropriés...
- Il ne faut pas oublier les troubles alimentaires, ainsi que des comportements régressifs comme l'énurésie et l'encoprésie...

Psychotraumatiques

Les troubles psychotraumatiques prenant la forme de réminiscences ou de flashbacks sont des signes qui révèlent une mémoire traumatique. Il en est de même pour les conduites d'évitements, de contrôle et d'hyper-vigilance donnant l'impression que les personnes concernées vivent sous une menace permanente. Enfin des troubles dissociatifs, qui donnent à l'entourage l'impression que la personne est détachée d'elle-même et indifférente à son environnement.

Synthèse

Tous ces symptômes, qui ne sont pas les seuls envisageables, peuvent indiquer qu'une personne a subi des violences. Il est donc essentiel de questionner la personne en situation de handicap concernée, mais aussi son entourage et les professionnels chargés de s'occuper d'elle. En l'absence de protection et d'une prise en charge médicale adaptée, ces symptômes sont susceptibles de perdurer sur de très longues périodes.

Les conséquences des violences sexuelles sur la santé mentale et physique sont encore plus importantes pour les personnes en situation de handicap, surtout si ces dernières sont très jeunes, que les violences ont duré longtemps, et que ces victimes n'ont pas été protégées ni soignées rapidement.

Ces conséquences aggravent le handicap et sont souvent mises sur le compte de ce dernier. Il est donc essentiel que tous les intervenants en contact avec les personnes en situation de handicap se forment au dépistage de ces violences et à leurs conséquences psychotraumatiques.



Que dit la loi ?

Le handicap explicitement mentionné dans la loi depuis 2016

Sur le plan légal, le handicap est reconnu comme critère de vulnérabilité par la loi depuis 1994, mais n'y est explicitement mentionné que depuis 2016. Les peines encourues par les auteurs de violences sexuelles sur des personnes en situation de handicap sont plus importantes que pour les autres victimes. Dans le cas particulier des personnes en situation de handicap, il existe une triple obligation légale de signalement des violences sexuelles opposable à tout citoyen, et donc à ceux travaillant auprès d'elles dans les établissements dans lesquels elles sont prises en charge... Passons-les en revue.

Obligation de signalement des crimes dont on peut encore « prévenir ou limiter les effets »

Toute personne ayant connaissance d'un crime dont il est « encore possible de prévenir ou de limiter les effets » doit en informer l'autorité judiciaire ou administrative. Dans le cas contraire, elle risque une peine de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Obligation de signalement des mauvais traitements ou privations infligés aux moins de 15 ans et à des personnes vulnérables

Toute personne ayant connaissance de mauvais traitements ou de privations infligés à un mineur de 15 ans ou à une personne qui « n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse » doit informer l'autorité judiciaire ou administrative. Dans le cas contraire, elle risque une peine de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Obligation de prévenir tout crime ou délit contre l'intégrité corporelle d'une personne

Toute personne qui aurait pu empêcher, par son action immédiate, et sans risque pour elle ou pour un tiers, un crime ou un délit contre l'intégrité corporelle d'une personne et s'en est abstenue, risque cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

Possibilité de déroger au secret professionnel pour protéger une personne en situation de handicap victime de violences sexuelles

Il est possible de déroger au secret professionnel pour protéger une personne en situation de handicap victime de violences sexuelles. Les personnes en situation de handicap dénonçant des violences sexuelles survenues dans des établissements doivent être protégées et accompagnées. Les professionnels intervenant auprès d'elles ont l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires. Cette protection passe par la mise à l'écart des agresseurs présumés.



Déployer des systèmes de protection contre les violences sexuelles

Bonjour, je suis la Dr Callais

Je vous propose de faire le point ensemble sur les bonnes pratiques pour détecter et prendre en charge les personnes en situation de handicap victimes de violences sexuelles. Vous allez tout d'abord entendre le témoignage d'un proche de victime. Puis nous échangerons à ce sujet. Ça vous convient ?

Témoignage du père de Bertrand

Je m'appelle Olivier. Mon fils Bertrand, qui est infirme moteur cérébral, a subi des violences sexuelles quand il avait 24 ans dans son foyer d'accueil médicalisé, mais je ne l'ai su que plus tard. Bertrand a des difficultés pour communiquer. Il s'exprime seulement par gestes et utilise peu de mots.

À l'époque des faits, en trente mois, il a été hospitalisé trois fois en service de psychiatrie pour troubles du comportement. Il était agité, inquiet, avec des troubles du sommeil. J'avais constaté, lors de mes visites, qu'il n'urinait plus debout. À la réflexion, je me souviens qu'il ne s'intéressait plus aux filles.

Deux ans après, alors qu'il était en week-end chez moi, j'ai constaté qu'il présentait plusieurs hématomes et lésions. J'ai alors décidé de le prendre chez moi.

Quatre mois après avoir quitté le foyer, se sentant en sécurité, Bertrand m'a fait comprendre qu'il avait subi des violences sexuelles, à savoir des pénétrations buccales et anales, de la part d'un autre résident.

J'ai réalisé, en échangeant avec lui, qu'il subissait ces violences la nuit lorsqu'il était laissé nu et sous neuroleptiques, dans une chambre qui restait porte ouverte.

Par la suite, il m'a décrit l'attitude d'un veilleur de nuit qui avait vu son agresseur dans sa chambre mais n'avait rien fait. Il a aussi évoqué auprès de moi un membre du personnel administratif et un infirmier, témoins dans l'ascenseur de gestes déplacés du résident.

Bertrand s'est, à l'époque, mis alors à casser des pots de fleurs dans différents lieux, et j'ai fini par comprendre que c'était pour lui un moyen d'exprimer les violences dont il avait été victime. En effet, son agresseur était le résident chargé de l'arrosage des plantes.

Lorsque Bertrand renversait des pots de fleurs, le directeur le convoquait avec ce résident, lui expliquant qu'il devait respecter le travail de ce dernier. En guise de punition, le directeur lui maintenait les mains dans le dos, et le tapait au niveau du ventre.

Bertrand me répétant qu'il fallait que j'aie « taper » ce résident, j'ai fini par réaliser que mon fils avait besoin de justice et je l'ai alors emmené porter plainte. La procédure judiciaire a révélé que l'auteur des faits avait déjà commis des violences sexuelles. Heureusement que j'ai été attentif à mon fils, sinon sa vie aurait été fichue, il va beaucoup mieux maintenant.

Questions de la Dr Callais

Je vais vous poser quelques questions.

Question 1 - A votre avis, quels sont les symptômes que présente Bertrand qui auraient dû vous alerter ?

- Des troubles du comportement
- Des signes de souffrance mentale
- Des traces de coups et blessures
- Des troubles du sommeil

Réponse 1 - Différents symptômes auraient dû vous alerter. Bertrand a changé de comportement et montré des signes de souffrance mentale, tels que de l'agitation, de l'anxiété, des troubles du sommeil. Il a eu aussi des comportements régressifs au niveau urinaire et présentait des traces de coups et blessures, en l'occurrence des hématomes et des lésions.

Question 2 - Quels sont les autres éléments qui auraient dû vous alerter ?

- Bertrand jetait des pots de fleur
- Son agresseur avait déjà commis des violences

Réponse 2 - Bertrand jetait des pots de fleur, ce qui était pour lui une façon de dénoncer son agresseur qui était chargé d'arroser les plantes. Ce dernier avait de plus déjà commis des violences, ce qui aurait dû inciter à la vigilance.

Question 3 - Qu'aurait-il fallu faire pour Bertrand ?

- Essayer d'établir s'il avait subi des violences
- Le mettre immédiatement à l'abri de son agresseur
- Signaler les faits aux autorités compétentes
- Faire bénéficier Bertrand d'une prise en charge adaptée

Réponse 3 - Il faut questionner la victime présumée, son entourage, ainsi que les professionnels qui l'entourent pour établir si cette personne a subi des violences. Il est alors obligatoire de signaler les faits et de protéger la victime, et impératif de la faire bénéficier d'une prise en charge adaptée par des professionnels spécialisés, par

exemple dans un centre de psychotrauma. Il faut aussi protéger tous les autres pensionnaires de l'agresseur.

Question 4 - Qui aurait dû être alerté une fois les faits connus ?

- Le directeur de l'établissement
- Le procureur de la République
- Les autres professionnels de l'établissement
- Ses proches

Réponse 4 - Il est obligatoire de signaler les faits à la fois au niveau judiciaire et administratif. Il faut aussi prévenir les autres membres du personnel pour qu'ils s'assurent qu'aucun autre pensionnaire n'a subi de violences. Il est également essentiel de prévenir les proches de la personne concernée pour qu'elles l'entourent au mieux et puissent faire les meilleurs choix pour l'accompagner.

Question 5 - En quoi l'établissement de soins de Bertrand a-t-il été fautif ?

- La porte de sa chambre était laissée ouverte
- Il était laissé nu dans son lit
- Des professionnels témoins de violences n'ont rien fait
- Un résident déjà agresseur a pu recommencer
- Le personnel n'était pas formé à la prévention des violences

Réponse 5 - L'établissement a failli à protéger Bertrand. La porte de sa chambre n'était pas fermée et il était laissé nu dans son lit sans surveillance. De plus, des professionnels témoins de gestes et situations déplacés n'ont rien fait pour le mettre à l'abri, pour être à l'écoute de ses symptômes et des manifestations de sa souffrance psychique. Ils ne lui ont pas non plus posé de questions. Bertrand n'avait, de plus, aucun outil adapté à sa disposition pour pouvoir exprimer son vécu.

Question 6 - Quelles mesures préconisez-vous pour éviter que de tels actes surviennent à l'avenir dans un établissement ?

- La mise en place de mesures pour prévenir ces violences
- Former le personnel au dépistage des violences
- Informer sur les obligations de signalement et de protection
- Répertorier les antécédents de signalements et condamnations
- Accompagner les victimes et leurs proches
- Sécuriser tous les espaces de vie des résidents

Réponse 6 - Toutes ces mesures sont essentielles. Les antécédents de signalements et de condamnations de toutes les personnes en contact avec des résidents devraient être connus (personnel, visiteurs, autres résidents, etc.). Il faut protéger et accompagner les victimes, à la fois au niveau médical et judiciaire, et isoler les agresseurs quand ce sont des résidents. Il faut d'ailleurs éviter de faire cohabiter dans un même établissement des enfants et des adultes en situation de handicap, les seconds pouvant alors agresser les premiers.

Conclusion de la Dr Callais

La loi prévoit que les professionnels en lien avec des personnes en situation de handicap soient formés à la question des violences sexuelles. Ces professionnels ont aussi l'obligation de sensibiliser les personnes en situation de handicap et leurs familles à ce sujet.

Les établissements doivent pour leur part transmettre systématiquement les fiches d'événements indésirables, d'autant plus quand ces signalements portent sur des membres de leur personnel, ce qui n'est pas fait systématiquement.

La société dans son ensemble doit cesser de détourner le regard et penser des systèmes de protection adaptés pour préserver les personnes en situation de handicap des violences sexuelles.



Pour en savoir plus sur les violences sexuelles et leurs conséquences sur la santé

Articles

Article sur [“Le psychotraumatisme du viol, des conséquences majeures à long terme sur la vie et la santé des enfants victimes”](#), Dre Muriel Salmona, 2019 (nouvelle fenêtre) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

Article sur [“Les traumatismes des enfants victimes de violence : un problème de santé publique majeur”](#), Dre Muriel Salmona, in Revue “Rhizome, Bulletin national santé mentale et précarité”, décembre 2018, numéro “Soigner le traumatisme” (nouvelle fenêtre) - Site du Centre hospitalier Le Vinatier

Article sur [“Impact des violences sexuelles sur la santé des victimes : la mémoire traumatique à l'oeuvre”](#), Dre Muriel Salmona, in “Pratique de la psychothérapie EMDR”, sous la direction de Cyril Tarquinio et Al., Dunod, 2017, & nbsp; 19, pp 207-218. (nouvelle fenêtre) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

[Dossier de presse : Résultats de l'enquête “Violences sexuelles dans l'enfance, enquête auprès des victimes”](#), Mémoire Traumatique et Victimologie, 2019 (nouvelle fenêtre) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

[Livret “Stop aux violences sexuelles faites aux enfants”](#), ouvrage réalisé par Bayard Presse (nouvelle fenêtre) - Site Information Violences Sexuelles

[“Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles”](#), Défenseur des droits, 2015 (nouvelle fenêtre) - Site du défenseur des droits

Pour protéger, secourir, aider, accompagner les victimes

Article sur [“Comment venir en aide, secourir et protéger une victime de violences intra-familiales, conjugales, institutionnelles et/ou sexuelles ?”](#), Dre Muriel Salmona, avril 2020 (nouvelle fenêtre) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

Article sur [“Prévention des violences sexuelles envers les enfants. Partie 1 : Pourquoi faut-il en parler aux enfants et leur poser des questions ? Comment leur en parler ? Comment mieux les protéger ?”](#), Dre Muriel Salmona, avril 2015, actualisé en février 2017 (nouvelle fenêtre) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

Article sur [“Accompagnement des enfants victimes de violences sexuelles. Comprendre, protéger, soutenir et soigner l'enfant victime. Partie 2”](#), Dre Muriel Salmona, avril 2015,

[actualisé en 2017 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

["Lettres de l'observatoire national des violences faites aux femmes de la MIPROF présentant les données concernant les violences faites aux femmes" \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site gouvernemental "Arrêtons les violences"

[Guide de formation élaboré par la MIPROF pour les professionnelles et professionnels en lien avec des femmes en situation de handicap \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site gouvernemental "Arrêtons les violences"

[Outils de formation de la MIPROF élaborés pour tous les professionnels](#) - Site gouvernemental "Arrêtons les violences"

Autisme

Article sur ["Les violences sexuelles faites aux personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme et psychotraumatismes", Dre Muriel Salmona, 2017 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

Article sur ["Les agressions sexuelles chez les enfants autistes", Meredyth Goldberg Edelson, 2010 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'Association Francophone de Femmes Autistes

Article sur ["Marie Rabatel, une autiste en guerre contre les violences sexuelles", Allodocteurs.fr, février 2019 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de France Info

Article sur ["Toutes les violences ont un lendemain", Marie Rabatel, mai 2020 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de Yanous

Article sur ["Violences sexuelles sur les femmes autistes : un scandale passé sous silence", de Stéphanie Plasse et Colombe Nicolas, mars 2019 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'encéphale online

Rapports parlementaires

"Violences, femmes et handicap : dénoncer l'invisible et agir !", Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, 2019-2020

- [Note de synthèse \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site du Sénat
- [Rapport d'information \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site du Sénat

["Maltraitance envers les personnes handicapées : briser la loi du silence", rapport de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en établissements et services sociaux et médico sociaux et les moyens de la prévenir, Sénat, 2002-2003 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site du Sénat

["Violences sexuelles sur mineurs en institutions : pouvoir confier ses enfants en toute sécurité", rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information "Répression infractions sexuelles sur mineurs", Sénat, 28 mai 2019 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site du Sénat

Enquêtes portant sur la France

Article sur ["Les femmes handicapées courent un risque 1,5 à 10 fois plus élevé d'être victimes de violence fondée sur le genre du fait de leur situation de dépendance", Aude Lorriaux, novembre 2018 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de Slate

Article sur [“Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales”, Etudes et Résultats, DREES, juillet 2020 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site du ministère des Solidarités et de la Santé

[Enquête CSF, « Contexte de la sexualité en France de 2006 », Bajos N., Bozon M. et l'équipe CSF., “Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère”, Population & Sociétés, 445, mai 2008 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'Institut national d'études démographiques

[Enquête CVS Insee-ONDRP, Cadre de vie et sécurité de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ONDRP, “Rapports annuels sur la criminalité en France” \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site du ministère de l'Intérieur

[Enquête IVSEA, « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », conduite par l'association Mémoire Traumatique et Victimologie avec le soutien de l'UNICEF France : Salmona Laure auteure, Salmona Muriel coordinatrice, 2015 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

[Enquête VIRAGE INED « Premiers résultats sur les violences sexuelles » : Alice Debauche, Amandine Lebugle, Elizabeth Brown, et al., Documents de travail n° 229, 2017, 67 pages. nouvelle fenêtre\)](#) - Site de l'Institut national d'études démographiques

Études internationales

Article sur [“A national survey on violence and discrimination among people with disabilities”, Jesper Dammeyer et Madeleine Chapman, mars 2018 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de BMC Public Health

Article sur [“Prevalence and risk of violence against children with disabilities : a systematic review and meta-analysis of observational studies”, Lisa Jones, The Lancet, 2012 \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site de The Lancet

Article sur [“Sexual knowledge and victimization in adults with autism spectrum disorders”, Brown-Lavoie, S. M., Viecili, M. A., & Weiss, J. A. \(2014\), in “Journal of Autism and Developmental Disorders”](#) - Site National Library of Medicine

“Felitti VJ, Anda RF. “The Relationship of Adverse Childhood Experiences to Adult Health, Well-being, Social Function, and Health Care”. In Lanius R, Vermetten E, Pain C (eds.). “The Effects of Early Life Trauma on Health and Disease : the Hidden Epidemic.”, Cambridge University Press, 2010

Garcia-Moreno, C. et al. (2005) Prevalence of intimate partner violence: findings from the WHO (World Health Organisation) multi-country study on women's health and domestic violence, Lancet, 368, 126

Sites Internet

[Site de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie \(nouvelle fenêtre\)](#)

[Site du CN2R \(nouvelle fenêtre\)](#), centre national de psychotrauma et de résilience

[Site de l'Association Francophone de Femmes Autistes \(nouvelle fenêtre\)](#)

[Site France handicap \(nouvelle fenêtre\)](#)

Ouvrage

“Le livre noir des violences sexuelles”, Dre Muriel Salmona, Editions Dunod, 2eme édition 2018

Vidéos

[Clips pédagogiques “Paroles d’expertes” MIPROF \(nouvelle fenêtre\)](#) - Site gouvernemental “Arrêtons les violences”

[Clip pédagogique “Paroles d’expertes” : Dre Muriel Salmona “Les conséquences psychotraumatiques des violences : la sidération, la dissociation, la mémoire”](#)

[Vidéo Mot d'ouverture du Colloque “Femmes Avant Tout” consacré aux femmes autistes](#)

[Vidéo “Violences sexuelles et conséquences psychotraumatiques”, Colloque “Femmes avant tout”](#)

[Vidéo “Les violences sexuelles : témoignages et explication du trauma”, Colloque “Femmes avant tout”](#)

[Vidéo d’intervention de la Fondation Des Femmes, Colloque “Femmes avant tout”](#)

[Témoignage d’une personnes en situation de handicap - Campagne “Stop au Dénî” \(nouvelle fenêtre\)](#)

[“Violences du silence”, film produit par l’association “Femmes pour le dire, femmes pour agir” \(FDFA\), octobre 2015 \(nouvelle fenêtre\)](#)